

**APPEL A CANDIDATURE**  
**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA COMMUNE DE MESSIMY**

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action sociale et des familles, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de MESSIMY doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Le Maire, Président de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil municipal
- Des membres nommés par le Maire, représentant :
  - Les associations familiales
  - Les associations de retraités et de personnes âgées
  - Les associations de personnes handicapées
  - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

**Qui peut candidater :**

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus. Les représentants doivent être proposés par leur association. L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune.

Les personnes proposées ne doivent pas être membres du Conseil Municipal et ne pas entretenir de relations de prestation avec le CCAS.

**Comment candidater :**

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de MESSIMY :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé

Les candidatures doivent être adressées à la Mairie de Messimy (8 avenue des Alpes 69510 MESSIMY), avant le **19 avril 2026** par courrier ou par courriel à [mairie@mairie-messimy.fr](mailto:mairie@mairie-messimy.fr)



Le Maire

Jean-Jacques BOBICHON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Jacques Bobichon', written over a vertical line.